Mantes-la-Ville (78) : dérapage antisémite de la présidente locale de la Ligue des Droits de l'Homme ? (Màj)

12/03/2015 à 12h04

12/02/15

> *Bénédict Bauret, victime d'un canular téléphonique http://t.co/rsApC90VsA*
>
> *— Pierre S. (@FrDesouche) March 12, 2015*

> *Bénédicte Bauret, l'élue FDG et présidentente de la ligue des droits de l'homme participait aussi au comité anti FN http://t.co/SRr1jxCOzs*
>
> *— Pierre S. (@FrDesouche) March 12, 2015*

9/02/15

Dérapage de Bénédicte Bauret, conseillère municipale (Gauche Citoyenne) de Mantes-la-ville et Présidente de la section LDH de Mantes la Jolie et du Mantois.

La LDH a eu connaissance des écrits sur Facebook de Bénédicte Bauret concernant les rapports supposés entre un laboratoire

pharmaceutique israélien et les « pharmaciens juifs ». Ni la forme ni le fond de ce propos ne sont acceptables. La LDH a engagé les procédures utiles pour que son adhérente présente ses explications.



Source et Source

La mairie Front National de Mantes-la-Ville (Yvelines) retirera fin mars à la Ligue des droits de l'homme (LDH) le local municipal qu'elle occupe gratuitement ainsi que ses

permanences dans un centre social, a-t-on appris lundi de sources concordantes.



Cyril Nauth, élu l'an dernier premier maire FN d'Ile-de-France, a décidé de ne "pas renouveler" la convention par laquelle la ville met un bureau à disposition de l'association depuis vingt ans, a-t-il indiqué à l'AFP, confirmant une information du Parisien.

Cette convention expire fin mars et le maire a informé, dans un courrier, la section locale de la LDH qu'elle ne serait pas reconduite. De même, l'association ne pourra plus assurer les deux permanences juridiques mensuelles qu'elle tient au sein du centre de vie sociale de la ville.

"Ce n'est pas une expulsion en tant que telle", a commenté l'édile, qui justifie sa décision par le fait que "la LDH ne défend pas l'intérêt général" : "L'antenne de Mantes est très politisée, s'en prend régulièrement au FN et, surtout, défend les droits des étrangers clandestins : on ne peut pas les aider", a-t-il soulevé.

"C'est un geste autoritaire qui a une portée antidémocratique : il s'agit de toute évidence de faire taire des voix", a

réagi Pierre Tartakowsky, président de la LDH, interrogé par l'AFP. […]

La maire avait saisi la justice pour demander l'expulsion de l'association des musulmans de Mantes-sud de leur salle de prière, dénonçant une occupation illégale. Mais fin février, le tribunal de grande instance de Versailles a renvoyé le dossier devant la justice administrative pour une question de compétences, un sursis pour les quelque 800 fidèles.

Source